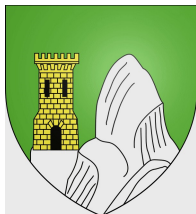


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**CONSEIL MUNICIPAL
THORAME BASSE - COMMUNE**

Séance du dimanche 02 août 2026

Date de la convocation: 28/07/2026

Membres en exercice : 5

deux août deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert LIAUTAUD

Présents : 5

Présents : Monsieur Robert LIAUTAUD, Madame Caroline CHAILLAN, Madame Eliane VERDINO, Madame Martine BONALD, Monsieur Paul OLIVER

Votants: 5

Pour: 5

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Madame Caroline CHAILLAN

**Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2026 -
DE_048_2026**

Le procès-verbal a été adressé aux membres du Conseil municipal précédent, le 29 juillet 2026 par mail. Aucune remarque a été observé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2026

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Robert LIAUTAUD



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31, Rue Jean-François Leca - 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site <http://www.telerecours.fr/>) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 04/08/2026

Date de reception de l'AR: 04/08/2026

004-210402186-DE_048_2026-DE
A G E D I